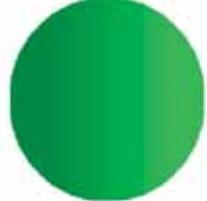


AGROPARC
DE L'ÉCOPARC À L'AGROPARC,
VERS UN PROJET DIFFÉRENT !



*Une nation qui détruit ses sols,
se détruit elle-même.*
(Franklin D. Roosevelt, 1937)

*Notre survie dépend d'une poignée
de sol. Gérez-le avec prudence et
il fournira notre nourriture,
notre combustible et notre abri et
nous entourera de beauté.
Abusez-en et le sol s'effondrera et mourra,
entraînant l'humanité avec lui.*
(Vedas, Écritures saintes, Sanscrit, 1500 ans avant JC)

Document rédigé par un groupe de citoyen-ne-s et agriculteur-trices
mobilisé-e-s pour un autre projet sur les terres prévues pour l'Écoparc

SOMMAIRE

Introduction.....	1
I - Un Agroparc pour :.....	2
II - De l'ÉCOPARC à l'AGROPARC : vers un projet différent.....	4
III-Le Pôle Agricole de Proximité un atout pour le territoire périurbain de la Communauté de Communes du Genevois.....	7
ZOOM : Qu'est ce qu'un magasin de producteur ?.....	8
ZOOM : Le Pôle Inpact : se poser les bonnes questions	9
IV- Une structure innovante, valorisant le territoire et créatrice d'emplois.....	11
ZOOM : Le Bâti dans un espace agricole de proximité.....	13
ZOOM : Qu'est ce qu'un espace test ? L'exemple d'Initiaterre, un partenaire privilégié pour l'installation de nouveaux agriculteurs sur son territoire....	15
V - Une mise en place maîtrisée par les acteurs locaux et du monde agricole et en partie aidée.....	16
ZOOM : Qu'est ce qu'un atelier paysan ?	18
VI-20 ha, 100 possibilités !	19
VII-Différents scénarios possibles.....	20
VIII-Un Écoparc, oui, mais ailleurs !	22
Conclusion.....	25



INTRODUCTION

En préambule nous aimerions apporter notre soutien à un Écoparc.

Notre territoire se doit de fournir des locaux abordables pour les activités artisanales et de service.

De même, envisager de favoriser les nouvelles activités en lien avec l'environnement est tout à fait judicieux.

Mais comment soigner le climat si nous commençons par détruire des surfaces agricoles ?

À notre avis, il est plus approprié de placer cet Écoparc sur des surfaces déjà urbanisées, en remplissant les dents creuses et en densifiant l'existant.

Alors nous, un groupe de citoyen-nes et agriculteur-trices mobilisé-es, avons réfléchi à des projets réalistes qui pourraient faire vivre ces terrains :

un AGROPARC.

Un lieu qui renforcera notre sécurité alimentaire en permettant une agriculture locale et de qualité.

Un lieu qui consolidera également le lien social de notre territoire.

Un lieu de rencontre entre la ville et la campagne, un lieu de partage et d'apprentissage.



• UN AGROPARC POUR :



. Créer de nouveaux emplois permanents directs

. Produire des aliments de qualité et développer l'autonomie alimentaire du territoire



. Sauvegarder une biodiversité de plus en plus mise à mal

. Valoriser une zone humide, espace naturel sensible et indispensable à la bonne gestion des eaux

. Préserver des paysages rares et précieux aux portes de l'agglomération



. RECONSTITUER UNE AGRICULTURE DE PROXIMITÉ DANS LE GENEVOIS HAUT-SAVOYARD :

- 20 ha de terres agricoles préservées de l'urbanisation
- la mise à disposition de ces terres pour des projets agricoles divers : maraîchage, arboriculture, céréales etc
- au minimum 1 000 foyers approvisionnés en produits locaux et bio (selon estimation réalisée à partir de PARCEL, cf. fin de document)
- la création d'un bâtiment collectif multifonctionnel : lieu de travail, espace pédagogique, centre de formation, espace de vente

.. IMPLIQUER LES HABITANTS DANS LA VALORISATION DE CET ESPACE AGRICOLE ET NATUREL

- création de jardins familiaux répondant à une demande des habitant-es proches
- valorisation des richesses naturelles (bocage, zone humide, etc.)



• DE L'ÉCOPARC À L'AGROPARC : VERS UN PROJET DIFFÉRENT

Les espaces agricoles concernés par le projet de l'Écoparc possèdent une valeur productive et environnementale très importante grâce à leurs grandes qualités agronomiques, à leur superficie, à leur platitude et à leur emplacement.

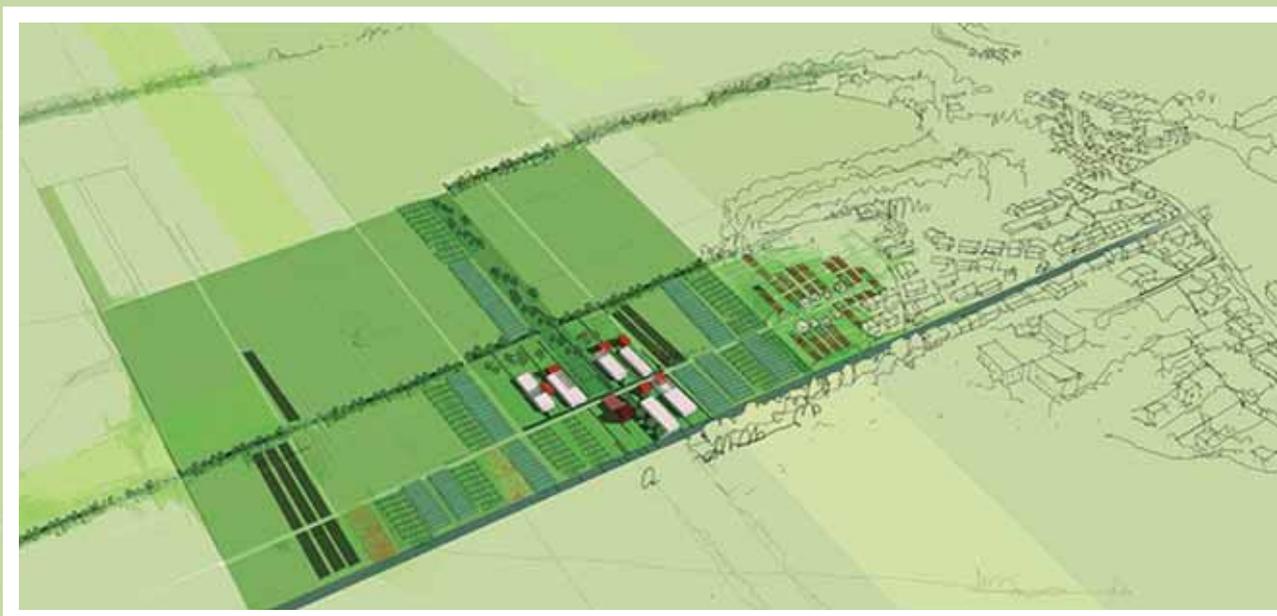
(cf. enquête publique)

Afin d'éviter leur destruction, des habitant·es, des élu·es et des agriculteur·trices du territoire sont mobilisé·es depuis plusieurs mois contre ce projet de zone artisanale et commerciale qui viendrait détruire ces espaces.

Ils·elles se sont donné·es pour objectif de montrer que la création d'un Pôle Agricole de Proximité est une solution d'aménagement beaucoup plus adaptée aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux de notre territoire.



Proposition d'aménagement du projet de Pôle Agricole de Proximité de la commune de Saint-Julien-en-Genevois



L'enjeu de l'autonomie alimentaire des territoires

Selon l'étude réalisée par le cabinet UTOPIES en 2017, le degré moyen d'autonomie alimentaire des 100 premières aires urbaines françaises est de 2 %. La part du local dans la totalité de la production agricole incorporées dans les différents produits alimentaires consommés par les ménages locaux reste marginale (produits bruts, élaborés, transformés ou cuisinés).

Dit autrement, 98 % du contenu des aliments consommés localement sont importés. A

Cette situation a des conséquences importantes :

- Impact environnemental par l'intensité des transports routiers dus aux camions qui importent, exportent et réimportent même parfois ces aliments.

- Rupture du lien social par la perte de contact entre ceux qui produisent et ceux qui consomment sur un même territoire.

Une importante réflexion sur le potentiel des « villes nourricières » émerge actuellement. La problématique d'autonomie alimentaire fait écho à de nombreux enjeux de résilience des territoires :

- Réduire les émissions de CO2 et autres impacts (embouteillages, accidents) liés aux transports.

- Diminuer la vulnérabilité et la dépendance aux matières premières importées.

- Sécuriser les approvisionnements.

- Assurer une meilleure qualité et traçabilité des produits consommés.

- Assumer sa consommation, et la pollution associée, et chercher à mieux y répondre localement.

- Créer de l'emploi sur le territoire (de nouveaux marchés et des opportunités locales pour ceux qui désirent travailler localement).

- Développer du lien social (une économie locale plus inclusive qui laisse de la place pour tous et donne une mission concrète aux agriculteur-trices locaux : nourrir le territoire et entretenir ses paysages).

- Viser l'autonomie totale (« autarcie alimentaire ») ne semble ni souhaitable ni envisageable.

Pour autant, notre agglomération est en capacité de nourrir ses habitant-es et la marge de progression est énorme. Cette nécessaire progression a été soulignée lors de la période de confinement où les frontières se sont fermées, où la peur d'une pénurie alimentaire a été vive etc.



Selon l'application PARCEL, pour nourrir l'ensemble des habitant-e-s de la CCG (avec un régime alimentaire comptant 50 % de produits animaux en moins qu'aujourd'hui et 15 % de production biologique, soit trois fois plus qu'actuellement), il faudrait 8630 ha.

La CCG ne compte pas loin de 7500 ha de SAU (50 % de son territoire) et 302 actifs agricoles selon l'étude préalable agricole.

En relocalisant la production, le nombre d'emplois agricoles serait ainsi multiplié par 2,5.

Sachant qu'un emploi agricole induit 5 emplois indirects, le potentiel d'emplois est très important.



RÉSUMÉ

Il est urgent de relocaliser la production alimentaire sur notre territoire. Cette relocalisation est source d'emplois, de bien-être pour les habitant-e-s, d'indépendance et de lien social.

• LE PÔLE AGRICOLE DE PROXIMITÉ : UN ATOUT POUR LE TERRITOIRE PÉRIURBAIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS

Une réponse aux besoins du territoire, aux attentes des agriculteur-trices et aux demandes des habitant-e-s.

Le concept de Pôle Agricole de Proximité est déjà développé et promu par des organismes professionnels agricoles pour répondre aux nouveaux enjeux de l'agriculture périurbaine.

En lien direct avec les préoccupations des agriculteur-trices et avec les attentes des habitant-e-s, les objectifs de ce type de structure sont de :

1. Développer de nouvelles activités valorisant le territoire.
2. Diversifier, pérenniser l'économie agricole locale.
3. Permettre l'installation de nouveaux agriculteur-trices.
4. Développer l'offre de produits agricoles locaux et de qualité.
5. Renforcer le lien ville-campagne.

Actuellement sur notre territoire, la demande en produits locaux est telle que les agriculteur-trices locaux-cales qui se sont diversifié-e-s en vente directe n'arrivent plus à répondre à toutes les sollicitations.

À l'initiative d'une quinzaine d'agriculteur-trices, un magasin de producteurs s'est constitué sur le territoire afin de fournir des légumes, du pain, des œufs, du poisson, des fruits, du miel, du vin, de la viande, des produits laitiers etc. en circuits courts.

Les ventes à la ferme rencontrent de même un grand succès.

Les marchés, qui se tiennent chaque semaine dans les villes et villages de la CCG, sont également des lieux propices à la valorisation de productions locales et saines.

De nombreux parents d'élèves souhaitent que les aliments bio et locaux soient introduits en quantités plus importantes au sein des menus des cantines scolaires, ce qui nécessite une production locale suffisante.

D'une manière générale, la restauration collective peut offrir des débouchés commerciaux importants pour de nouveaux et nouvelles agriculteur-trices.

La légumerie portée par la société Leztroy, qui vise à transformer 4 000 tonnes de légumes par an pour alimenter la restauration collective locale est en recherche permanente de producteurs locaux.

Pour que ces projets aboutissent, il ne manque « plus que » les principaux maillons de la chaîne : les agriculteur-trices.

Il existe également une demande importante de citoyens souhaitant avoir un espace de jardinage à disposition. Les jardins familiaux ou partagés se sont largement développés en France ces 20 dernières années.

Alors un Pôle Agricole de Proximité sur le site de l'Écoparc serait une opportunité unique pour répondre à ces demandes des habitant-e-s du territoire.





ZOOM : QU'EST CE QU'UN MAGASIN DE PRODUCTEUR?

Créés il y a une quarantaine d'années, les magasins de producteurs ont désormais le vent en poupe. Il en existe différentes formes. Les agriculteur-trices locaux-les peuvent se réunir dans un magasin de producteurs afin de commercialiser en circuits courts les produits bruts ou transformés de leurs exploitations. Ces produits devant représenter en valeur au moins 70 % du volume des ventes totales de ce point de vente (selon la loi sur la consommation de 2014).

Un point de vente collectif, forme particulière de magasins de producteurs, introduit l'obligation pour les producteur-trices d'être présent-es à la vente. C'est le cas du magasin *Ô Champ Paysans* situé sur le territoire de la CCG dont la réussite économique est totale.

Plus globalement en France, ces deux dernières décennies, les magasins de producteurs ont participé au développement de la vente en circuits courts, de plus en plus plébiscitée par les consommateurs. Actuellement à l'échelle nationale, environ 67 000 paysan-ne-s commercialisent tout ou partie de leurs productions en circuits courts et près de 10 % d'entre eux ont fait le choix de créer des magasins de producteurs ou de s'y impliquer (Agreste RA 2010). Un phénomène qui s'accélère depuis une dizaine d'années.

La commercialisation en circuits courts ne cesse de capter de nouveaux consommateurs.

Selon une récente étude conduite dans le cadre du Codia, 42 % des consommateurs ont recours au moins une fois par mois aux circuits courts pour leurs achats alimentaires. Ils y consacrent 25 % de leur budget alimentaire.

Un Pôle Agricole de Proximité: la bonne solution pour l'Écoparc

Un Pôle Agricole de Proximité est constitué de producteur-trices aux activités variées.

Leur regroupement permet de proposer, en circuits courts ou longs, une offre alimentaire diversifiée. Les installations dédiées génèrent chacune leur propre type de paysage, contribuant ainsi à l'agrément de l'ensemble de la zone agricole.

Une partie dédiée à la création de jardins familiaux est également possible.

Héritier des anciens « jardins ouvriers », les jardins familiaux ou partagés permettent à des personnes vivant en ville d'avoir accès à un petit lopin de terre en location sur une durée déterminée.

Loin d'être anecdotique, certaines expériences ont montré l'importance de ces espaces notamment sur le plan de l'autonomie alimentaire.

(suite p. 9)

Avec des constructions en bardage bois ou en éco-matériaux et avec l'élargissement du corridor écologique présent sur la zone, les qualités environnementales et paysagères d'un tel projet apparaissent clairement.

Par ailleurs, dans un contexte périurbain comme celui de Saint-Julien-en-Genevois, il est important de sensibiliser les acteurs du territoire et le grand public à l'agriculture, à l'alimentation et à l'environnement. Les Pôles Agricoles de Proximité qui permettent la mise en place de jardins familiaux sont pour cela des structures qui ont fait leurs preuves.

L'analyse comparative des deux projets d'aménagement fait ressortir clairement les atouts du Pôle Agricole de Proximité en matière de développement économique, de plus-value sociale et environnementale, de cadre de vie et de maîtrise des risques futurs.

	ÉCOPARC	AGROPARC
Développement économique	Activités déjà existantes en bonne santé économique	Maintien et renforcement d'un secteur d'activité en crise
Social/Emplois	Déplacement d'emplois	Emplois non délocalisables + nombreux emplois induits
Cadre de vie/ Ressources naturelles	Destruction de 20 ha - Engorgement des routes déjà saturées	Maintien d'une zone verte et des espèces qui y vivent
Maîtrise des risques futurs	Destruction d'un potentiel nourricier déjà limité. Imperméabilisation du site	Sécurisation d'un approvisionnement alimentaire local. Meilleure gestion de l'eau



ZOOM : LE PÔLE INPACT : SE POSER LES BONNES QUESTIONS

Plusieurs structures locales accompagnent les collectivités dès l'élaboration de leur projet agricole

Comment éviter tout changement d'affectation et prévenir le mitage en zone périurbaine ? Comment assurer la pérennité des systèmes de production (lors des départs en retraite ou des cessations d'activité) ? Comment repositionner l'agriculture au centre du projet urbain ou du territoire ?

Des outils : • le guide « Agir sur le foncier agricole, un rôle essentiel pour les collectivités locales », Terre de Liens, • le guide « Développer l'emploi agricole et rural dans les collectivités »,
• le site agriculturepaysanne.org

Des soutiens : • Plan bio (État-Région), • Programme régional de l'agriculture durable (DRIAAF),
• Fonds Structurels européens...

L'Écoparc : un excellent site d'accueil pour un Pôle Agricole de Proximité

L'accès au foncier est le principal frein à l'installation de jeunes agriculteur-trices aujourd'hui.

La maîtrise publique foncière des parcelles de la zone d'aménagement de l'Écoparc par la Communauté de Communes du Genevois est donc un atout clé pour l'implantation d'un Pôle Agricole de Proximité, et pour contribuer au maintien et à l'installation de nouvelles fermes. L'importance des surfaces disponibles et leurs qualités agronomiques sont deux autres avantages déterminants.

Ces 20 ha de terres agricoles étaient récemment exploitées dans le cadre de baux précaires.

Leur aménagement puis leur remise à des exploitant-e-s par le biais d'un bail rural environnemental, permettront la création d'un site entièrement dédié à des activités agricoles diversifiées, et à forte valeur ajoutée.



RÉSUMÉ

Un Pôle Agricole de Proximité est un concept déjà existant dans des territoires soumis à des problématiques similaires aux nôtres. L'agriculture est le secteur économique le plus en crise de notre région, du fait principalement de la destruction de son principal outil de travail qu'est le sol.

La maîtrise foncière de la CCG sur ces 20 ha est un atout fort pour permettre un redéploiement d'une agriculture nourricière sur notre territoire.

La demande locale en produits de qualité est forte. Les besoins sont immenses.

• UNE STRUCTURE INNOVANTE, VALORISANT LE TERRITOIRE ET CRÉATRICE D'EMPLOIS

Un fonctionnement favorisant l'emploi, et tourné vers la production de richesse locale

Dans une logique d'installation et de création de fermes, plusieurs fonctionnements sont possibles, de la régie agricole 100 % publique à l'exploitation privée, réalisant de la vente directe ou travaillant pour la restauration collective.

Mais avant de voir plus loin dans l'avenir, il faut souligner que des exploitations agricoles utilisent actuellement ces surfaces.

Pour leur permettre un avenir serein et ne pas les voir disparaître, la *non bétonisation* de ces surfaces est indispensable.

Comment envisager l'avenir de son entreprise quand son principal outil de travail s'évanouit ?

L'agglomération n'a pas encore saisi les enjeux. En effet, l'activité agricole est singulière en bien des points et l'effort à déployer pour la maintenir nécessite une implication à bien plus forte que n'importe quel autre secteur d'activité.

Cela est notamment dû à la maîtrise du principal outil de travail des agriculteur-trices : le sol et le foncier qui disparaît à grande vitesse.

Si des surfaces finissent par être disponibles faute de repreneurs-es de ces fermes, plusieurs possibilités s'offrent alors :

La diversification progressive vers de nouvelles productions; sur ce point, de multiples possibilités existent.

Les exploitant-es agricoles qui s'installeront, auront à préciser le mode d'organisation qui leur semblera le plus approprié.



Ce qui est certain c'est qu'il y aura la possibilité de mutualiser certains moyens de production. Plusieurs scénarios réalistes et basés sur des informations concrètes sont proposés plus loin :

- Un scénario concerne l'installation de fermes maraîchères diversifiées pratiquant la vente directe.
- Un second scénario concerne l'installation de fermes maraîchères travaillant avec la restauration collective.
- Un troisième scénario, possiblement complémentaire des précédents, concerne l'installation d'un-e paysan-ne/boulangère.
- D'autres activités complémentaires pouvant compléter l'activité agricole sur place sont également présentées.
- La mise en place de jardins familiaux sur le site, sur un ou plusieurs hectares selon la demande locale.

La démarche du Pôle visera avant tout la qualité des produits et le respect de l'environnement. L'ensemble des nouvelles productions respecteront le cahier des charges de l'agriculture biologique.

L'Agroparc du Genevois

En tenant compte des surfaces minimales nécessaires à l'installation, spécifiques aux différentes activités agricoles, le site de l'Écoparc offre de nombreuses possibilités :

- Préserver les surfaces nécessaires au maintien des fermes cultivant les surfaces actuellement : la platitude du tènement permet à ces fermes de cultiver des céréales et ainsi de gagner en autonomie et d'améliorer leurs revenus.

- Diversifier progressivement le site par le développement d'activités maraîchères, fruitières et de petit élevage (poules pondeuses, apiculture, etc).

- Planter des arbres fruitiers et ainsi diversifier les productions du site et améliorer sa production globale. Les systèmes agroforestiers de ce type sont compatibles avec toutes les productions agricoles : céréales, herbagères ou maraîchères.

- Partager un espace en lots pour la création de jardins familiaux accessibles aux habitants de la CCG.

- Valoriser la zone humide existante par la création de parcours découverte de la biodiversité, jeux pour enfants, supports pédagogiques etc.



La diversification de la production nécessitera quelques aménagements, par exemple :

- Des placettes aménagées sur différentes parcelles pour accueillir des ruches.
- L'implantation de serres pour les activités maraîchères.
- Des bâtiments mobiles pour le petit élevage.
- Un périmètre de protection de haies vives, afin de limiter le risque de vol et de dégradation des cultures.
- Un hangar de stockage pour le matériel et les productions (500 m²).
- Un atelier de lavage des fruits et des légumes (70 m²).
- Un espace d'accueil du public (75 m²).
- Un espace de vente (100 m²).
- Le partage en lots de la partie Jardins familiaux et le montage d'abris de jardins.

Pour garder la maîtrise du site, la Communauté de Communes sera amenée à construire ce ou ces bâtiments. Ils feront alors l'objet d'un bail aux agriculteur-trice-s en place.

Ce sera donc une opération blanche pour la collectivité qui fixera les annuités au niveau de l'emprunt à réaliser.

Cela existe largement pour les activités artisanales, notamment dans l'agglomération. Pourquoi ne pas le mettre en place pour soutenir l'agriculture ?

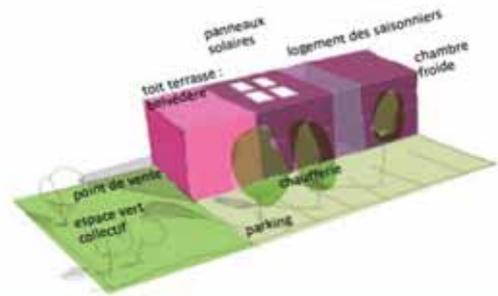
Comment aménager UN PÔLE AGRICOLE DE PROXIMITÉ?

ZOOM : LE BÂTI DANS UN ESPACE AGRICOLE DE PROXIMITÉ

L'ensemble des éléments bâtis est regroupé au sein d'un 'hameau':

- - Les habitations éventuelles des exploitant-es.
- - Les bâtiments d'exploitation (hangar, chambre froide, lieu de conditionnement, bâtiment pour le petit élevage).
- - Les éventuels équipements mutualisés (point de vente, salle polyvalente, parking, etc..).
- - Les logements des travailleurs saisonniers.

- La mutualisation peut donner l'occasion de réaliser un bâtiment regroupant diverses fonctions. Cela permet d'intégrer une logique économique de construction et d'offrir au public différents services et activités.



Au sein du Pôle, certaines exploitations peuvent nécessiter des abris de type serre (pérenne) ou tunnel (amovible).

Ces éléments ont une présence forte dans le paysage et devront être implantés à proximité du hameau, en transition entre l'espace ouvert et l'espace bâti.

Source : comment aménager un Pôle Agricole de Proximité : conseils architecturaux et paysagers, SAFER IdF

En cohérence avec les autres projets du territoire et vu les projets existants sur le territoire en matière de restauration collective (notamment le projet de légumerie de la société Letzroy), un intérêt clair apparaît dans la mise en place de cultures maraîchères.

En concertation, l'insertion paysagère du Pôle fera l'objet d'une attention particulière. Avec la plantation de milliers d'arbres et le maintien des haies existantes, la production fruitière sera une diversification progressive quel que soit le scénario en place. Les arbres fruitiers mettent du temps à produire mais progressivement, ils apporteront un revenu non négligeable aux exploitations en place.



Un lieu d'échange et de sensibilisation à l'agriculture, à l'environnement et au développement durable

Grâce à son caractère innovant et multifonctionnel, le Pôle Agricole de Proximité représentera un support privilégié de sensibilisation à l'agriculture, à l'alimentation, à la santé environnementale et au développement durable sur le territoire.

Si le Pôle se développe et permet l'embauche d'une animatrice, de nombreuses activités pourront alors être proposées. Elles viendront compléter l'offre d'activités : journées «portes ouvertes», journées de cueillette, organisation de stages de taille fruitière, de jardinage ou de cuisine, etc.

En partenariat avec les différents organismes de sensibilisation à l'environnement et à l'agriculture du territoire, il est également possible de mettre en place des animations et des visites guidées pour les scolaires, les centres de loisirs et le grand public qui pourront être proposées par l'animatrice du Pôle, et/ou avec des intervenantes issues des organismes partenaires.

Sachant que le site est aujourd'hui déjà fréquenté par de nombreux promeneurs, on peut imaginer une hausse de fréquentation vu la proximité de la ville et le besoin de nature de la population urbaine.

Cela peut inciter à la mise en place de sanitaires et de chemins praticables constituant un circuit de visite et de promenade.

Par ailleurs, les travaux agricoles sont des tâches valorisantes et structurantes.

L'accueil au Pôle, de personnes en parcours d'insertion, en situation de handicap et de jeunes en situation de décrochage sera donc possible avec l'aide des associations locales.

Un espace test pourra également être créé pour faciliter encore d'autres installations agricoles. (cf. annexe Initiaterre).

RÉSUMÉ

Il est urgent de créer un Agroparc pour répondre aux nombreux besoins du territoire.

Grâce à son caractère innovant et multifonctionnel, le Pôle Agricole de Proximité représentera un support privilégié de sensibilisation à l'agriculture, à l'alimentation, à la santé environnementale et au développement durable sur le territoire.

Lieu de formation, il permettra l'essaimage de nombreux autres projets agricoles.



ZOOM : QU'EST CE QU'UN ESPACE TEST ?

L'exemple d'Initiaterre, un partenaire privilégié pour l'installation de nouveaux agriculteurs sur son territoire

Un outil pour :

- Redéployer une agriculture de proximité, écologique et créatrice d'emplois
- Favoriser l'installation de personnes non issues du milieu agricole
- Sécuriser les reconversions professionnelles et les parcours d'installation
- Renouveler le travail collectif et coopératif
- Proposer de nouvelles formes de gouvernance territoriale.

Le test d'activité, c'est quoi ?

Il permet à chaque porteur-se de projet de développer une activité agricole respectueuse de l'environnement et de la santé humaine de manière responsable et autonome, en grandeur réelle, sur une durée limitée, dans un cadre économique et juridique sécurisé.

Il permet au/à le-a porteur-se d'évaluer son projet et sa capacité à le mener, dans le but de décider de la poursuite, de l'ajustement ou de la réorientation du projet.

Comment ça marche ?

La couveuse apporte aux porteurs de projet :

- Un cadre légal d'exercice du test
- Un statut social : CAPE (contrat d'appui au projet d'entreprise)
- Des moyens de production
- Un dispositif d'accompagnement adapté à chaque porteur-se de projet
- Un réseau d'acteurs et de partenaires.

Modèle économique projeté :

Une structure coopérative de production agricole (production, transformation, commercialisation) à laquelle s'adosse l'activité de test.

Des objectifs qui s'inscrivent dans un projet de territoire :

- Répondre à une demande en produits locaux et sains
- Renforcer les circuits courts
- Développer des systèmes alimentaires locaux
- Préserver les terres agricoles et la biodiversité.

Un comité de pilotage :

- Collectivités et Communautés de Communes
- SAFER Haute-Savoie et Ain
- Chambres d'agriculture Savoie-Mont Blanc et Ain
- Syndicats agricoles
- HEPIA (Haute École du Paysage, Ingénierie et Architecture, Genève)
- CFPPA* de Contamine-sur-Arve
- ENILV de la Roche-sur-Foron
- Région Rhône-Alpes
- Conseil général 74
- ARC Syndicat mixte.

Contact :
mail : initiaterre@gmail.com
www.initiaterre.fr
Tél. : 07 62 73 51 37



• UNE MISE EN PLACE MAÎTRISÉE PAR LES ACTEURS LOCAUX ET DU MONDE AGRICOLE, ET EN PARTIE AIDÉE

Cette partie concerne la mise en place progressive d'une diversification agricole sur le site.

Rappelons que jusqu'à récemment, les 20 ha de l'Écoparc étaient exploités par des fermes en activité.

Calendrier prévisionnel

Un calendrier de mise en œuvre en plein accord avec les objectifs de la proposition de loi adoptée en première lecture à l'Assemblée Nationale en janvier 2016, qui prévoit dans la restauration collective 40 % de produits locaux, dont 20 % de bio. Notre territoire doit s'y préparer dès aujourd'hui.

Années 0 et 1	Réalisation des études paysagères, écologiques, agronomiques et techniques. Montage administratif et mobilisation des subventions. Préparation/sélection des candidats et candidates à l'installation. Concertations avec les habitant·es et avec le territoire.
Année 2	Travaux d'aménagement, construction des bâtiments et des infrastructures. Mise en culture des premières parcelles.
Année 3	Finalisation des aménagements. Mise en route de l'ensemble des activités de production et de commercialisation.

Une mise en œuvre concertée, une gouvernance partagée

En plus des candidat·es à l'installation agricole, le projet impliquera de nombreux partenaires économiques, associatifs et institutionnels.

Il aura également un impact pour les riverain·es, pour les habitant·es et pour les autres agriculteur·trices du territoire.

Pour s'assurer de l'insertion harmonieuse du Pôle au sein du territoire, et afin qu'il réponde aux besoins et aux attentes de toutes et tous, une démarche de concertation sera mise en œuvre depuis l'élaboration du projet jusqu'à son évaluation.

Un comité de pilotage, un comité de partenaires ainsi que des groupes de travail devront être mis en place.

Ils pourront d'ailleurs perdurer afin d'assurer par la suite une gouvernance partagée du Pôle, en tant qu'outil de développement et d'animation du territoire.

Un travail de communication et d'information à destination du grand public sera effectué par le biais d'un site internet dédié, d'enquêtes, de réunions publiques et de documents de présentation, en coordination avec la CCG et l'ensemble des partenaires.



Aussi, les comités de pilotage et de partenaires, ainsi que les groupes de travail, permettront l'implication et la prise en considération de toutes les parties prenantes.

L'animation et la gestion du projet pourront faire intervenir largement les élu·es et agent·es de la CCG.

De plus, la dynamique d'un tel projet de développement agricole peut permettre de mobiliser les financements nécessaires au recrutement d'une animatrice de développement agricole supplémentaire au sein de la Communauté de Communes, ou au sein d'une association territoriale.

De nombreux partenariats financiers et accompagnements techniques sont possibles

Le développement d'une agriculture diversifiée, respectueuse de l'environnement et économiquement performante est une priorité des politiques publiques portées par l'Europe, par l'État et par les collectivités territoriales.

Grâce à son caractère innovant et à ses effets structurants pour le territoire, ce projet de Pôle Agricole de Proximité, porté conjointement par la CCG et par les agriculteur·trices s'installant, pourra bénéficier de subventions importantes de la part du Conseil Départemental des Savoie, de la région AURA et de l'Union Européenne.

Les taux d'intervention d'aide publique varient de 40% à 75 % en fonction des actions concernées.

Pour l'aménagement du site, la CCG pourrait bénéficier de subventions pour un certain nombre

d'actions, notamment la phase d'études, d'expertises et de diagnostics préalables

Pour les installations et l'équipement, les futurs exploitants pourraient bénéficier de subventions pour les actions suivantes :

- Construction, équipement et aménagement des bâtiments de production/stockage.
- Achats d'équipements et matériels de production.
- Création d'un atelier de transformation.
- Construction et équipement d'espaces de vente et d'accueil du public.

Au-delà de la concertation avec les partenaires locaux, le projet devra s'appuyer sur des partenariats stratégiques avec les organismes professionnels, associatifs et institutionnels compétents, en particulier :

- L'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ADDEAR) Haute-Savoie.
- Le Groupement des Agriculteurs Biologiques de Rhône-Alpes (GAB) et sa déclinaison locale ADABIO.
- La couveuse d'activités agricoles Initiaterre.
- La Chambre d'agriculture Savoie-Mont Blanc.
- La société Leztroy qui a le projet d'une léguerie locale.
- La foncière Terre-de-Liens Rhône-Alpes.
- La Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Haute-Savoie (SAFER).
- Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Haute-Savoie (CAUE74),

Certains ont déjà manifesté leur intérêt pour ce projet.



ZOOM : QU'EST CE QU'UN ATELIER PAYSAN ?

Organisme de développement agricole et rural, la société coopérative d'intérêt collectif « L'Atelier Paysan » accompagne les agriculteurs et agricultrices dans une conception ascendante, inédite et subversive de machines et de bâtiments adaptés.

La production agricole actuelle repose sur un système technique complexe et une consommation élevée d'énergie fossile.

Ce manque d'autonomie est une vulnérabilité dans un contexte de contraintes économiques et énergétiques.

Le développement d'un réseau de fabrication d'outils agricoles low-tech et de sources d'énergie locales est un facteur de résilience essentiel à l'échelle territoriale.

Les objectifs sont :

- En partenariat avec les artisans et entreprises locales ou avec des organismes de formateur-trice-s professionnel-elle-s tels que « L'Atelier Paysan », sensibiliser les agriculteur-trice-s à l'importance de la souveraineté technologique.

- Organiser des rencontres entre agriculteur-trice-s et professionnel-elle-s locaux/locales autour de l'agroéquipement et de la résolution collective de problématiques techniques ciblées.

D'ici la fin de l'année, une association locale de soutien à « L'Atelier Paysan » va se créer à Feigères. L'idée est d'aménager un petit atelier accessible aux agriculteur-trice-s comme aux jardinier-ères amateur-trice-s, afin de réparer, concevoir et réaliser des outils à leur échelle.

Le futur Agroparc serait le lieu idéal pour la création d'un espace atelier collectif de ce type.

RÉSUMÉ

La mise en œuvre d'un projet pilote pour notre département, maîtrisé par les acteurs locaux et la collectivité. Un travail concerté entre de nombreux acteurs avec de nombreuses possibilités de financements.



• 20 HA, 100 POSSIBILITÉS !

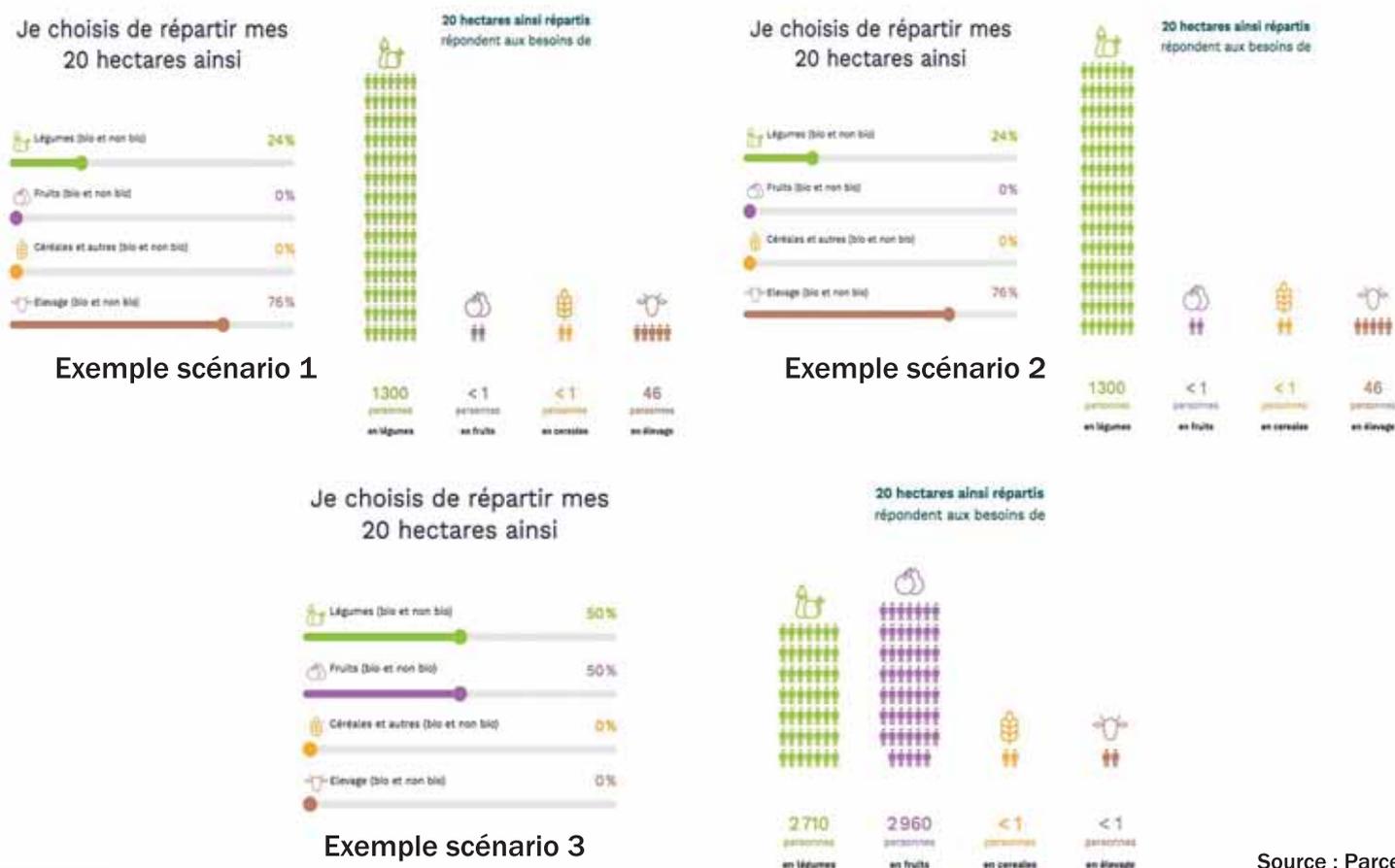
Plusieurs scénarios agricoles sont envisageables sur les 20 ha de zone agricole que représente l'actuel Écoparc.

Pour réaliser cette présentation, nous avons utilisé l'application PARCEL « *Pour une alimentation résiliente, citoyenne et locale* ». PARCEL est un outil web simple, ludique et gratuit, permettant d'évaluer pour un territoire donné les surfaces agricoles nécessaires pour se nourrir localement, ainsi que les emplois agricoles et les impacts écologiques associés à d'éventuels changements de mode de production agricole et/ou de régimes alimentaires (émissions de gaz à effet de serre, pollution des ressources en eau, effets sur la biodiversité...).

Développée par Terre de Liens, la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique (FNAB) et le Bureau d'Analyse Sociétale pour une Information Citoyenne (BASIC), PARCEL invite les citoyen·nes et les élu·es à se saisir des enjeux actuels de l'alimentation en leur proposant de « jouer » sur 3 des principaux leviers de durabilité de l'alimentation :

- La re-territorialisation des filières alimentaires.
- Les modes de production agricole.
- La composition des régimes alimentaires.

Voici quelques exemples de ce que peuvent produire les 20 ha du futur Agroparc du Genevois en fonction des scénarios choisis :



Source : Parcel



• DIFFÉRENTS SCÉNARIOS POSSIBLES

Nous listons dans le tableau ci-dessous 5 scénarios possibles qui peuvent évoluer en fonction des candidat·es intéressé·es.

Il est sûr que sur 20 ha, en terme d'assolement, il est possible de mettre 1 élevage de 250 poules (1000 m²) voire plusieurs, 1 paysan·ne boulanger·ère (5 ha) et du maraîchage sur 10 ha sans problème. Ça laisserait 5 ha en rotation longue sur de la prairie pour le parcours des poules, du poulet de chair en plein air. Le tout entrecoupé de quelques milliers d'arbres fruitiers...

Si on rajoute à cela un espace test pour futurs maraîchers et des jardins familiaux, c'est un véritable espace de production alimentaire, de formation et d'autoproduction, résilient à l'heure du changement climatique !

Nos hypothèses basses qui verraient le jour, tablent sur un minimum de 20 emplois directs créés.

	Paysan·ne boulanger·ère	Petit élevage de poules pondeuses (250 poules)	Maraîchage biologique diversifié en vente directe	Maraîchage biologique tourné vers la restauration collective	Jardins familiaux
Assolement	5 ha céréales 15 ha en rotation (prairie, maraîchage, etc)	1 000 m ² de parcours + 1 ha de céréales	15 ha maraîchage plein champ 2 ha de serres froides 3 ha en prairie/céréales + chemins + bâtiments arbres fruitiers	11 ha maraîchage plein champ 9 ha en prairie/céréales pour assurer les rotations	De 1 à x ha selon les besoins partagés en lots
Production	Céréales (seigle, blé, sarrasin, avoine, etc)	Œufs	40 légumes différents (poireaux, oignons, oignons blancs, échalotes, ail, patates, tomates, poivrons, aubergine, épinards, blette, betteraves, laitues, choux rouge, choux blanc, chou frisé, choux chinois, choux raves, rutabaga, choux fleurs, choux brocolis, topinambours, navets, radis, radis d'hiver, carottes, panais, fenouils, aromatiques, courges, courgettes, concombres, melons, céleris rave, céleris branche, mâche, mesclun etc, etc) + petits fruits + fruits en agroforesterie	7 légumes différents : poireaux, oignons, patates, courgettes, courgettes, potimarron, céleris rave + fruits en agroforesterie	Potagers d'agrément
Période de production	Toute l'année	11 mois sur 12	Toute l'année	Toute l'année	Toute l'année
Volume produit	15 tonnes de blé 15 tonnes de pain	40 000 œufs	400 tonnes de légumes + 20 tonnes de fruits	200 tonnes de légumes + 20 tonnes de fruits	



Besoin en stockage	100 m ² (silos + matériel)		300 m ³	100 m ³	
Besoin en bâtiment	100 m ² pour la meunerie et le fournil	41 m ²	300 m ²	200 m ²	Petites cabanes de jardins
Investissement matériel de production	100 000 euros	5 à 10 000 euros	Serres + irrigation + matériel tracté : 500 000 euros	Irrigation + matériel tracté : environ 200 000 euros Tracteur : 30 000 euros, brûleur thermique : 8 000 euros, récolteuse carottes : 8 000 euros, récolteuse patates : 20 000 euros, porte-palox+palox : 10 000 euros, bineuse de précision : 10 000 euros, dérouleuse plastique : 5 000 euros, irrigation : 25 000 euros, planteuse : 15 000 euros etc.	
Commercialisation	Vente directe 100 %	Vente directe 100 %	Vente directe 100 % via magasins de producteurs, AMAP, marchés	Vente directe 100 % restauration collective	Autoconsommation voire plus
Chiffre d'affaire	100 000 euros	20 000 euros	1 000 000 euros	465 000 euros	
Emplois directs créés	1 à 2 UTH	2h/jour de travail	20 UTH minimum	Emplois directs créés : 6 UTH	1 directement si choix d'une animation (conseils techniques, formations, animations etc.)
Avantages	Peut se compléter avec un système maraîcher en terme de rotations. Forte demande	Peut compléter un atelier de maraîchage ou de céréales. Forte demande	Grande quantité de main d'œuvre Possibilité de mutualisation du matériel. Forte demande	Nombre de cultures limitées Pas de surface couverte Travail concentré sur une période précise. Forte demande	Reconnexion à la terre des habitants, amélioration de l'alimentation. Forte demande
Inconvénients			Technicité exigée importante	Obligation de réussite des cultures. Investissements importants	Aucun
		<i>Source : Chambre d'agriculture de l'Ain</i>	<i>Chiffres basés sur des exploitations locales</i>	<i>Chiffres basés sur les tarifs proposés par la légèrmerie Leztoy en 2016</i>	

RÉSUMÉ

Ce ne sont pas les idées qui manquent. De nombreux/nombreuses porteuses de projets cherchent du foncier pour s'installer. Les possibilités sont nombreuses.



• UN ÉCOPARC, OUI, MAIS AILLEURS !

Nous ne reviendrons pas sur l'ensemble des arguments que nous avons étayés lors de l'enquête publique qui s'est tenue du 15 juillet au 15 août 2019 et qui conteste la mise en place d'une zone d'aménagement sur un tènement agricole plat de 20 ha.

Nous tenons à rappeler au lecteur de ce document, que nous ne sommes pas foncièrement opposés à la mise en place d'un Écoparc. Nous sommes opposés à la localisation de ce projet : pourquoi encore détruire 20 ha de bonnes terres agricoles alors que ce projet pourrait se faire ailleurs comme l'attestent les documents ci-dessous ?

En nous basant sur la synthèse du document graphique très détaillé (zone par zone) du schéma d'accueil des entreprises du pôle métropolitain, nous notons qu'il a été identifié différentes variables foncières :

Dent creuse	Parcelle cadastrée non construite, de propriété privée ou publique, se situant entre 2 ou plusieurs parcelles déjà bâties, inscrite dans un zonage U économique et au sein d'un périmètre de zone d'activités, pouvant potentiellement accueillir une nouvelle construction / entreprise.
Disponible commercialisable	Parcelle cadastrée ou lotie, de propriété privée ou publique, libre et commercialisable, localisée au sein d'une zone de développement économique (privée ou publique) en cours de commercialisation ou déjà viabilisée/aménagée
Disponible non aménagé	Parcelle cadastrée constructible, de propriété privée ou publique, localisée au sein d'une zone d'activités mais nécessitant au regard des contraintes / état des sols des travaux de viabilisation / aménagement complémentaire pour l'accueil d'une construction / entreprise.
Extension inscrite 1AU	Parcelle inscrite dans un zonage d'urbanisation future de type 1AU ou AUx indicé au sein des documents d'urbanisme des communes, destinée à l'accueil d'activités / nouvelles entreprises à court / moyen terme
Extension inscrite 2AU	Parcelle inscrite dans un zonage d'urbanisation future de type 2AU ou AUx au sein des documents d'urbanisme des communes, destinée à l'accueil d'activités / nouvelles entreprises à moyen / long terme
Friche	Parcelle délaissée, en mauvais état ou non commercialisable en l'état en raison des travaux et coûts importants pour sa remise sur le marché. Elle intègre bien souvent un bâti non occupé (non exploité) et abandonné suite au départ de l'activité.
Densification	Partie, bout de parcelle non exploitée par le propriétaire et/ou l'activité présente, située en zone U à destination d'activités économiques, suffisamment grande en surface pour accueillir une extension / un autre bâtiment, voire une entreprise / activité supplémentaire. <i>La différence avec une dent creuse, qui est une parcelle cadastrée en tant que telle, et libre de construction, est que la densification porte sur l'optimisation d'un espace non bâti et non occupé, de taille significative (à minima de 400-500 m² et bien souvent de plus de 1000 à 2000 m²), au sein de la parcelle même déjà construite.</i>

Figure 4 - Descriptif des variables foncières



Dans le tableau ci-dessous, nous avons compilé des données officielles et cartographiques. Dans ces variables, certaines sont plus faciles à contrôler par la collectivité. Nous reprendrons les terminologies de la Communauté de Communes qui regroupe « Extension 1AU » et « Extension 2AU » en « Extension », ainsi que « Disponible commercialisable » et « Disponible à aménager » en « Disponible »*

Nom	Commune	Surface totale (en ha)	Dent creuse	Friche	Densification	Disponible	Extension prévue
Technopôle	Archamps	548225	38833	0	0	39507	183012
La Capitale	Archamps	37156	0	0	0	0	0
Juge Guérin	Beaumont	57851	0	0	1390	4265	0
Les grands pré	Présilly	57025	0	0	7788	13704	0
ZA du Châble-	Beaumont/Présilly	24821	0	0	0	3985	25243
Champ des Elieudes	Chênex	14518	0	0	0	8264	0
Les charbonniers	Feigères	62344	0	0	951	0	37452
Sous le Clos (La Drize)	Collonges-sous-salève	40902	767	3011	0	0	0
Pré-Viorine	Neydens	74066	5730	0	0	0	0
Les Envignes	Neydens	174010	0	30689	1300	0	0
Ecoparc	Neydens/St Julien	229359	0	0	0	0	63028
Sous le Puy	St Julien-en-genevois	36807	0	0	921	7216	0
Zone du Viaduc-Sous Combe	St Julien-en-genevois	44077	0	0	0	0	0
Sous le Puy-Viaduc-Marais	St Julien-en-genevois	140309	9133	22180	0	0	0
Les vieux Moulins	St Julien-en-genevois	42714	0	0	0	0	0
Pièces courtes	Valleiry	33387	6244	0	0	0	13374
Acquit Est	Valleiry	32257	4196	0	4731	13000	17587
Grand Pré	Valleiry	132986	0	47091	0	0	64679
Bosnières	Vers	20434	0	2036	5523	0	0
Les Grands champs Sud	Viry	213055	5442	32982	15464	12835	37501
Zone des Tattes	Viry	121691	0	0	0	0	0
TOTAL		2137994	70345	137989	38068	102776	441876
En pourcentage		100	3	6	2	5	21
TOTAL Vide			349178				
			16%				

Disponible en se mobilisant*	246402
	11%

Source : compilation à partir du Recueil cartographique au 1er novembre 2017 du Schéma d'Accueil des Entreprises. Il manque quelques zones puisque la Communauté de Communes (p.10 Schéma d'Accueil des Entreprises) parle de 22 zones qualifiées et 227 ha de zone au total. Il manque donc 14 ha sur le document graphique en notre possession.



*Le « Disponible » est souvent déjà en vente ou alors le sera facilement. Pour les élu-es que nous avons rencontré-es, ce n'est pas du « potentiel » ou de la réserve. Il s'agit d'espaces considérés comme occupés à court terme donc déjà occupés. Par ailleurs, nous avons répertorié l'Écoparc comme si les parcelles étaient déjà disponibles pour ne pas l'inclure dans l'analyse. Nous avons donc enlevé les 10,2 ha de « Disponible ».

Ainsi puisque les espaces dits « disponibles » ne le sont pas, il faut observer les autres espaces. Il existe pour nous une catégorie que nous appelons « Disponible en se mobilisant ».

Dans ces espaces « Disponible en se mobilisant », nous mettons les dents creuses, la densification et les friches.

En observant le tableau précédent, on arrive aisément à 25 ha soit plus que le futur Écoparc.

Nous sommes conscients que ce « Disponible en se mobilisant » est beaucoup plus difficile et surtout beaucoup plus cher à requalifier, racheter, reconquérir car souvent en propriété privée. Mais ce travail est indispensable pour ne pas gaspiller de la place au détriment de l'activité agricole.

Il faut que les élu-es se mobilisent fortement pour reconquérir ces surfaces et économiser le foncier agricole.

Bien sûr, cette synthèse ne prend pas en compte les « Extensions » de l'Écoparc à moyen-long terme sur 44 ha !

À l'échelle du Pôle métropolitain (Genevois français), ce chiffre des extensions monte à 346 ha . Le potentiel foncier (dents creuses, friches, densification) et le disponible (non aménagé et aménagé) à 177 ha.

Tout cela à 30 minutes de voiture...

Il y a donc des possibilités énormes d'économie de surfaces agricoles, mais, au vu des décisions passées, cela coûtera nécessairement plus cher.

Nous pensons au fait d'avoir vendu ces zones en petits lots sans en garder le contrôle, au lieu de louer le foncier avec des baux à construction.

Aussi à la vue de ces documents, il apparaît clairement que l'Écoparc a sa place, mais ailleurs.

Donc un ÉCOPARC, OUI, mais AILLEURS !!!

Et puisque la Communauté de Communes du Genevois a la chance d'être propriétaire de 25 hectares agricoles, elle possède un support unique pour construire un projet phare, inspirant et en phase avec les défis du 21^{ème} siècle :

un AGROPARC.



CONCLUSION

Nous sommes conscients de la modestie des chiffres de nos différents projets, ils sont bien loin de ceux articulés pour le projet de l'Écoparc. Mais ce sont des chiffres réalistes, vérifiés ailleurs.

Un Écoparc sorti de terre atteindra-t-il les chiffres qu'on nous fait miroiter ? Le contexte économique est-il favorable ?

De toute manière, nous l'avons dit, l'Agroparc ne remplace pas l'Écoparc qui devra être construit ailleurs, basé sur des projets plus réalistes et construit sur des parcelles déjà urbanisées.

L'Agroparc est un véritable choix de société, un pas vers une société résiliente et solidaire.

Une expérience différente, un contre-pied de ce qui nous paraît être une fuite en avant, droit dans le mur.

Les intérêts d'un Pôle Agricole de Proximité sont multiples :

- un lieu d'échange entre les mondes urbain et agricole.
- un espace situé à proximité des marchés de consommation et principalement orienté vers des circuits de proximité.
- un espace accueillant des infrastructures permettant la mutualisation de certains outils de production, de commercialisation.
- un espace de transition, en interconnexion avec les espaces urbains et ruraux voisins.
- l'espace permettant de faire tomber le premier frein à l'installation de nouveaux/nouvelles agriculteur-trices qu'est l'accès au foncier.

L'AGROPARC DU GENEVOIS SERA-T-IL LE PREMIER PÔLE AGRICOLE DE PROXIMITÉ DE HAUTE-SAVOIE ?

Contacts

mail : alternative.ecoparc@protonmail.com

mobile : Matthieu Dunand : 06 83 70 55 58